

3 juillet 2000  
 Français  
 Original: anglais

---

**Groupe de travail à composition non limitée  
 chargé d'examiner la question de la représentation  
 équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation  
 du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions  
 ayant trait au Conseil de sécurité**

**Projet de rapport (Première partie)\***

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1-4	3
II. Compte rendu des travaux réalisés par le Groupe de travail au cours de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale . . . . .	5-29	3
A. Première session du Groupe de travail . . . . .	7-13	3
B. Deuxième session du Groupe de travail . . . . .	14-16	4
C. Troisième session du Groupe de travail . . . . .	17-20	4
D. Quatrième session du Groupe de travail . . . . .	21-24	4
E. Cinquième session du Groupe de travail . . . . .	25-29	4

Annexes\*\*

- I. Résolution 48/26 de l'Assemblée générale en date du 3 décembre 1993
- II. Résolution 53/30 de l'Assemblée générale en date du 23 novembre 1998
- III. Programme de travail du Groupe à composition non limitée au cours de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale (A/AC.247/2000/CRP.1)

---

\* La version définitive du rapport sera publiée dans le *Supplément No 47 (A/54/47)* des *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session*.

\*\* Le texte des annexes sera incorporé au stade final.

- IV. Document de séance présenté par le Bureau du Groupe de travail à composition non limitée et intitulé « Processus de prise de décisions au Conseil de sécurité, y compris l'exercice du droit de veto; élargissement du Conseil de sécurité; examen périodique du Conseil de sécurité élargi » (A/AC.247/2000/CRP.2)
- V. Document de séance présenté par le Bureau du Groupe de travail à composition non limitée et intitulé « Méthodes du travail du Conseil de sécurité et transparence de ses travaux » (A/AC.247/2000/CRP.3)
- VI. Document de séance présenté par le Bureau du Groupe de travail à composition non limitée et intitulé « Processus de prise de décisions au Conseil de sécurité, y compris l'exercice du droit de veto; élargissement du Conseil de sécurité; examen périodique du Conseil de sécurité élargi » (A/AC.247/2000/CRP.2/Rev.1)
- VII. Lettre datée du 31 mars 2000 adressée au Président de l'Assemblée générale en sa qualité de Président du Groupe de travail à composition non limitée par le Représentant permanent de l'Allemagne, concernant l'éventualité d'instituer l'obligation d'expliquer le recours au veto (A/AC.247/2000/CRP.4)
- VIII. Document de séance présenté par le Bureau du Groupe de travail à composition non limitée et intitulé « Processus de prise de décisions au Conseil de sécurité, y compris l'exercice du droit de veto; élargissement du Conseil de sécurité; examen périodique du Conseil de sécurité élargi » (A/AC.247/2000/CRP.2/Rev.2)
- IX. Document de séance présenté par le Bureau du Groupe de travail à composition non limitée et intitulé « Méthodes de travail du Conseil de sécurité et transparence de ses travaux » (A/AC.247/2000/CRP.3/Rev.1)

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 48/26 du 3 décembre 1993, l'Assemblée générale a décidé de constituer un groupe de travail à composition non limitée pour examiner tous les aspects de la question de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil (pour le texte intégral de cette résolution, voir annexe I).

2. Le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, a commencé ses travaux en janvier 1994. L'Assemblée générale a prorogé son mandat à ses quarante-huitième, quarante-neuvième, cinquantième, cinquante et unième, cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions<sup>1</sup>. Le Groupe de travail a présenté à l'Assemblée générale à ses quarante-huitième, quarante-neuvième, cinquantième, cinquante et unième, cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions des rapports sur l'état d'avancement de ses travaux<sup>2</sup>.

3. Le 23 novembre 1998, l'Assemblée générale a adopté la résolution 53/30 en ce qui concerne l'une des questions inscrites à l'ordre du jour du Groupe de travail, celle intitulée « Majorité requise pour la prise de décisions sur la réforme du Conseil de sécurité » (pour le texte intégral de cette résolution, voir annexe II).

4. Le 13 septembre 1999, dans sa décision 53/487, l'Assemblée générale a décidé que le Groupe de travail devrait poursuivre ses travaux et lui présenter, avant la fin de sa cinquante-quatrième session, un rapport contenant toutes les recommandations convenues. Le présent rapport a été établi et est présenté en application de cette décision.

## II. Compte rendu des travaux réalisés par le Groupe de travail au cours de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale

5. Le Groupe de travail a été présidé par le Président de l'Assemblée générale, Theo-Ben Gurirab (Namibie). Le 6 mars 2000, les Ambassadeurs Hans Dahlgren (Suède) et John de Saram (Sri Lanka) ont de nouveau été nommés vice-présidents.

6. Pendant la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, le Groupe de travail a tenu cinq sessions de fond : la première, du 6 au 15 mars 2000; la deuxième, du 3 au 5 avril 2000; la troisième, du 2 au 12 mai 2000; la quatrième, du 12 au 14 juin 2000; et la cinquième, du 10 au 11 juillet 2000. Les séances en tout ont été tenues au cours des cinq sessions, pendant lesquelles des délégations ont présenté par écrit ou oralement des propositions concernant les questions à l'étude et se sont référées à des propositions ou des exposés de position présentés lors de sessions antérieures du Groupe de travail et figurant en annexe à ses précédents rapports. Le Groupe de travail reste saisi de toutes les propositions. Le Groupe de travail a affirmé que les travaux de l'Assemblée générale concernant la réforme du Conseil de sécurité devraient être menés conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée, dans le strict respect des principes de transparence et de participation non limitée.

### A. Première session du Groupe de travail

7. À sa première session, tenue du 6 au 15 mars 2000, le Groupe de travail a adopté son programme de travail (voir annexe III).

8. Le Groupe de travail a décidé que, compte tenu des discussions auxquelles il avait procédé au cours des années précédentes, en particulier en 1999, il poursuivrait : a) l'examen des questions relevant du Groupe I, qui font l'objet du point 2 (Processus de prise de décisions au Conseil de sécurité, y compris l'exercice du droit de veto), du point 3 (Élargissement du Conseil de sécurité) et du point 4 (Examen périodique du Conseil de sécurité élargi) de son programme de travail; et b) l'examen des questions relevant du Groupe II, qui font l'objet du point 1 (Méthodes de travail du Conseil de sécurité et transparence de ses travaux) de son programme de travail.

9. Il a été décidé que les questions relevant du Groupe I et du Groupe II continueraient à être examinées parallèlement, autrement dit que le Groupe de travail les examinerait de manière équilibrée en leur consacrant le même temps et la même attention.

10. En l'absence du Président, les séances du Groupe de travail ont été présidées à tour de rôle par les deux Vice-Présidents.

11. Pour l'examen des questions relevant du Groupe I, le Groupe de travail disposait du rapport

qu'il avait présenté à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale<sup>3</sup> et d'un document de séance établi par son bureau (A/AC.247/2000/CRP.2; voir annexe IV).

12. Pour l'examen des questions relevant du Groupe II, le Groupe de travail disposait d'un document de séance, établi par son Bureau (A/AC.247/1999/CRP.3/Rev.1)<sup>4</sup>. Il a achevé l'examen de ce document de séance, qu'il avait commencé en 1999 mais qu'il n'avait pas terminé.

13. Invités par le Groupe de travail, le Président du Conseil de sécurité, à ce moment-là l'Ambassadeur Anwarul Chowdhury (Bangladesh), et deux anciens Présidents du Conseil de sécurité, les Ambassadeurs Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) et Arnoldo Listre (Argentine), ont participé à ses travaux et ont commenté les mesures prises par le Conseil de sécurité pour donner plus d'ouverture et de transparence à ses procédures.

## **B. Deuxième session du Groupe de travail**

14. À sa deuxième session, tenue du 3 au 5 avril 2000, le Groupe de travail a poursuivi l'examen des questions relevant du Groupe I et du Groupe II.

15. Pour l'examen des questions relevant du Groupe I, le Groupe de travail s'est fondé sur un document de séance établi par son bureau (A/AC.247/2000/CRP.2; voir annexe IV).

16. Pour l'examen des questions relevant du Groupe II, le Groupe de travail s'est fondé sur un document de séance récapitulatif révisé (A/AC.247/2000/CRP.3; voir annexe V) que son bureau avait établi en tenant compte des paragraphes provisoirement approuvés et des propositions formulées lors de l'examen du document de séance publié sous la cote A/AC.247/1999/CRP.3/Rev.1) mentionné plus haut.

## **C. Troisième session du Groupe de travail**

17. À sa troisième session, tenue du 2 au 12 mai 2000, le Groupe de travail a poursuivi l'examen des questions relevant du Groupe I et du Groupe II.

18. Pour l'examen des questions relevant du Groupe I, le Groupe de travail s'est fondé sur le document de séance A/AC.247/2000/CRP.2 susmentionné et sur un document de séance révisé

(A/AC.247/2000/CRP.2/Rev.1; voir annexe VI) que son bureau avait établi en tenant compte d'un certain nombre d'observations formulées au sein du Groupe de travail au sujet d'insuffisances relevées dans le document de séance A/AC.247/2000/CRP.2.

19. En outre, l'Allemagne a présenté une lettre (A/AC.247/2000/CRP.4; voir annexe VII) dans laquelle elle formulait une proposition tendant à instituer l'obligation d'expliquer le recours au veto.

20. Pour l'examen des questions relevant du Groupe II, le Groupe de travail s'est fondé sur le document de séance A/AC.247/2000/CRP.3 mentionné plus haut.

## **D. Quatrième session du Groupe de travail**

21. À sa quatrième session, tenue du 12 au 14 juin 2000, le Groupe de travail a poursuivi l'examen des questions relevant du Groupe I et du Groupe II.

22. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen des questions relevant du Groupe I en se fondant sur le document de séance A/AC.247/2000/CRP.2/Rev.1 mentionné plus haut.

23. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen des questions relevant du Groupe II en se fondant sur le document de séance A/AC.247/2000/CRP.3 mentionné plus haut. Il a effectué un examen en première lecture de ce document.

24. Sollicités par le Groupe de travail, des représentants du Département des affaires politiques et du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence ont fourni des précisions sur le temps que requièrent l'établissement et le traitement du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

## **E. Cinquième session du Groupe de travail**

25. À sa cinquième session, tenue du 10 au \_\_\_\_ juillet 2000, le Groupe de travail a poursuivi l'examen des questions relevant du Groupe I et du Groupe II.

26. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen des questions relevant du Groupe I en se fondant sur un document de séance révisé (A/AC.247/2000/CRP.2/

Rev.2; voir annexe VIII) que son bureau avait établi en tenant compte des paragraphes provisoirement approuvés et des propositions formulées au cours de l'examen du document de séance A/AC.247/2000/CRP.2/Rev.1, mentionné plus haut.

27. L'examen des questions relevant du Groupe I à la cinquième session du Groupe de travail s'est achevé après...

28. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen des questions relevant du Groupe II, en se fondant sur un document de séance révisé établi par son bureau (A/AC.247/2000/CRP.3/Rev.1; voir annexe IX).

29. L'examen des questions relevant du Groupe II à la cinquième session du Groupe de travail s'est achevé après...

[À suivre]

#### Notes

<sup>1</sup> Voir décisions 48/498, 49/499, 50/489, 51/476, 52/490 et 53/487 de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 47 (A/48/47); ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 47 (A/49/47); ibid., cinquantième session, Supplément No 47 (A/50/47/Rev.1); ibid., cinquante et unième session, Supplément No 47 (A/51/47 et Corr.1); ibid., cinquante-deuxième session, Supplément No 47 (A/52/47); et ibid, cinquante-troisième session, Supplément No 47 (A/53/47).*

<sup>3</sup> *Ibid, cinquante-troisième session, Supplément No 47 (A/53/47).*

<sup>4</sup> *Ibid., annexe XI.*